

**MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024**

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Etaient présents : M. ABRIAL Jacques, M. COURTIAL Baptistin, Mme DALICIEUX Christiane, M. DUMAS Francis, M. FAREVELON Joel, M. GOUDARD Gilbert, Mme LARGEAU Marinette, Mme MACHON Bernadette, Mme PERRISSOUD Nadia et Mme RETAILLEAU Amélie formant la majorité des membres.

Était absent : M. DUCHAMP Damien.

Mme MACHON Bernadette a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Compte administratif 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, pour examen, du compte administratif 2023 du BUDGET PRINCIPAL qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	634 985,48 euros
Recettes :	745 907,58 euros
Excédent de fonctionnement	110 922,10 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	453 889,86 euros

Section d'investissement

Dépenses :	491 894,80 euros
Recettes :	172 525,60 euros
Déficit d'investissement	319 369,20 euros
Soit un déficit d'investissement cumulé de	263 641,48 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le résultat du **Compte administratif 2023 du BUDGET PRINCIPAL**.

OBJET : Compte de Gestion 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Trésorier Principal de Romans, receveur de la collectivité, a fait parvenir le compte de gestion 2023 du budget principal.

Les comptes et les résultats sont en tous points conformes au compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la conformité du compte de gestion 2023 du Trésorier pour le BUDGET PRINCIPAL.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du BUDGET PRINCIPAL 2024.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement

Dépenses :	913 428,38 euros
Recettes :	723 180,00 euros
Excédent de fonctionnement reporté :	190 248,38 euros

Section d'investissement

Dépenses :	840 463,00 euros
Recettes :	1 104 104,48 euros
Déficit d'investissement reporté :	263 641,48 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du BUDGET PRINCIPAL.

OBJET : Compte administratif 2023 - BUDGET MULTISERVICE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, pour examen, du compte administratif 2023 du BUDGET MULTISERVICE qui présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses :	10 759,04 euros
Recettes :	15 113,00euros
Excédent de fonctionnement 2023	4 353,96 euros
Excédent antérieur reporté	15 274,91 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	19 628,87 euros

Section d'investissement

Dépenses :	9 742,13 euros
Recettes :	8 056,00 euros
Déficit d'investissement 2023	1 686,13 euros
Déficit antérieur reporté	14 689,19 euros
Soit un déficit d'investissement cumulé de	16 375,32 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le résultat du Compte administratif 2023 du BUDGET MULTISERVICE.

OBJET : Compte de Gestion 2023 - BUDGET MULTISERVICE

Le Trésorier Principal de Romans, receveur de la collectivité, a fait parvenir le compte de gestion 2023 du budget multiservice.

Les comptes et les résultats sont en tous points conformes au compte administratif du Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conformité du compte de gestion 2023 du Trésorier pour le BUDGET MULTISERVICE.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET MULTISERVICE

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif du BUDGET MULTISERVICE 2024.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

Section d'exploitation

Dépenses :	16 563,55 euros
Excédent d'exploitation reporté	3 253,55 euros
Recettes :	13 310,00 euros

Section d'investissement

Dépenses :	9 743,00 euros
Déficit d'investissement reporté	16 375,32 euros
Recettes :	26 118,32 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du BUDGET MULTISERVICE.

OBJET : SUBVENTIONS 2024 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de fixer les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2024 comme suit :

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION MONTANTS 2024
ADMR	950.00 €
ADAPEI DE LA DROME	80.00 €
CROIX ROUGE	80.00 €
FCCBG (foot)	800.00 €
GRANGES DE France	292.00 €
PARALYSES DE France	80.00 €
BIBLIOTHEQUE	600.00 €
CLUB DU MUGUET	500.00 €
COMITE DES FETES	400.00 €
ENTRAIDE DES PERSONNES AGEES	80.00 €
FAMILLES RURALES	950.00 €
AMICALE DE L'ECOLE	400.00 €
RESTOS DU CŒUR	80.00 €
PREVENTION ROUTIERE	75.00 €
MOTO CLUB	300.00 €
FOIRE AUX FLEURS	400.00 €
TOTAL	6 067.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 voix contre :

- **FIXE** les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2024 tels que définit dans le tableau ci-dessus.

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M. le Maire rappelle que les taux votés par le conseil municipal, pour la commune de GRANGES-LES-BEAUMONT en 2023 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.34 %
- Taxe Foncière (bâti) : 31.08 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.78 %.

M. le Maire précise que ces taux sont constants par rapport à l'année 2022.

Différents scénarios avec les produits engendrés par l'augmentation ou pas des taxes sont présentés aux membres du conseil municipal.

En conséquence, M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1 % des taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 voix contre de M. COURTIAL Baptistin qui souhaite que les taux soient constants par rapport à l'année 2023 :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.18 %.

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Questions diverses.

- Affaires en cours.
- Avancement des travaux de l'ancienne mairie.

Séance levée à 20h00.